



DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

F/918/X
page 1/1

Certificat d'approbation d'expédition sous Arrangement spécial

L'Autorité compétente française,

Vu la demande présentée par le **Commissariat à l'Énergie Atomique** par la lettre CEA/DPSN/DIR/2016/132,

Vu le dossier de sûreté DSN/STMR/LEPE/CT200 DSEM 2600 Ind. 05,

Autorise le transport de l'emballage **CT200** chargé d'un fût d'effluents CIRCE, dans les conditions définies dans l'annexe 0 ci-jointe, conformément aux prescriptions des règlements, accords ou recommandations ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, collection normes de sûreté, N° SSR-6, édition de 2012 (révisée) ;
- accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) édition du 1^{er} janvier 2015 ;
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (arrêté TMD).

La validité du présent certificat expire le : **30 avril 2018**Numéro d'enregistrement : **CODEP-DTS-2017-014694**

Montrouge, le 25 Avril 2017

**Pour le Président de l'ASN et par
délégation,
Le directeur général adjoint
Signé par
Jean-Luc Lachaume**

